

## Voiture au nom d'un mort, que peut faire l'usufruitier sans l'acc

## Par **Jolimage**, le **06/03/2009** à **21:38**

Papa vient de dcd. maman à l'usufruit. La voiture est immatriculé au nom de papa. Pour l'immatriculer au nom de maman, les 3 enfants (majeurs)doivent lui céder leur part en signant un certificat de cession.

Ma soeur refuse, elle craint que cela signifie qu'elle céde toutes ses parts de l'héritage futur et demande une estimation totale de la succession en souhaitant faire bloquer sa part!!! Si maman ne peut utiliser la voiture, qu'en faire? la laisser pourrir sur place? (elle ne peut être vendue)

## Par Visiteur, le 07/03/2009 à 16:33

Rassurez vous, la carte grise peut rester au nom de plusieurs personnes, cela calmera peutêtre votre soeur...

## Par Jolimage, le 07/03/2009 à 20:21

merci de votre réponse, le problème est que la voiture n'est qu'au nom de la personne décédé (mon père)